

LAURENT LOUIS... 3163 N Four taxes de ville de l'année 1905... 3164 N Four taxes de ville de l'année 1905...

MICHEL PATRICK... 3165 N Four taxes de ville de l'année 1905... 3166 N Four taxes de ville de l'année 1905...

KEY HERBERT... 3167 N Four taxes de ville de l'année 1905... 3168 N Four taxes de ville de l'année 1905...

UNION HOMESTEAD ASSN... 3169 N Four taxes de ville de l'année 1905... 3170 N Four taxes de ville de l'année 1905...

AMENDMENTS CONSTITUTIONNELS... Propositions et qui seront soumis aux électeurs à l'élection générale d'Etat, le 21 avril 1908.

NEWTON C. BLANCHARD, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Copie conforme: JOHN T. MICHEL, Secrétaire d'Etat.

AMENDMENTS CONSTITUTIONNELS

PROPOSITIONS ET QUI SERONT SOUMIS AUX ELECTEURS A L'ELECTION GENERALE D'ETAT, LE 21 AVRIL 1908.

LOI NO 10

BILL DE SENAT NO 5 - PAR M. BELLEY. RESOLUTION CONJOINTE

LOI NO 11

BILL DE SENAT NO 2 - PAR M. MILLAPO. RESOLUTION CONJOINTE

LOI NO 12

BILL DE SENAT NO 6 - PAR M. VOGLIE. RESOLUTION CONJOINTE

LOI NO 13

BILL DE SENAT NO 9 - PAR M. FAYROT. RESOLUTION CONJOINTE

LOI NO 14

BILL DE SENAT NO 3 - PAR M. FAYROT. RESOLUTION CONJOINTE

Section 1. Il est révisé par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, les deux tiers de tous les membres élus à chacune des deux Chambres...

Section 1. Il est révisé par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, les deux tiers de tous les membres élus à chacune des deux Chambres...

Section 1. Il est révisé par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, les deux tiers de tous les membres élus à chacune des deux Chambres...

Section 1. Il est révisé par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, les deux tiers de tous les membres élus à chacune des deux Chambres...

Section 1. Il est révisé par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, les deux tiers de tous les membres élus à chacune des deux Chambres...

Section 1. Il est révisé par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, les deux tiers de tous les membres élus à chacune des deux Chambres...

Section 1. Il est révisé par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, les deux tiers de tous les membres élus à chacune des deux Chambres...

Section 1. Il est révisé par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, les deux tiers de tous les membres élus à chacune des deux Chambres...

Section 1. Il est révisé par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, les deux tiers de tous les membres élus à chacune des deux Chambres...

Section 1. Il est révisé par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, les deux tiers de tous les membres élus à chacune des deux Chambres...

Section 1. Il est révisé par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, les deux tiers de tous les membres élus à chacune des deux Chambres...

Section 1. Il est révisé par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, les deux tiers de tous les membres élus à chacune des deux Chambres...